

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 mars 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Danielle Woolley
Pierre Bertrand

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Étaient absents les conseiller(ère)s Huguette Drouin et Richard Tees

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-03-30

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016**

16-03-31

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 février 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

16-03-32

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de février 2016, pour la somme de 1 119.56 \$.

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4275 à 4300 :

16-03-33

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
4271	TERRAVIE - FONDS FONCIER COMMUNAUTAIRE	1 000.00	PROGRAMME AMENAGEMENT DES FORETS
4272	BELL CANADA	137.44	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
4273	HYDRO-QUÉBEC	1 660.52	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	TOTAL PAYÉ EN FÉVRIER	2 797.96	
4274	HYDRO-QUÉBEC	2 112.13	ELECTRICITÉ BUREAU: 1155.50 \$, CASERNE/BIBLIO:500.89 CENTRE COMM.: 184.74 \$, RUE PRINCIPALE: 271.00\$
4275	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
4276	HYDRO-QUÉBEC	443.19	ÉCLAIRAGE DES RUES
4277	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	96.83	ESSENCE
4278	CSST	93.59	COTISATION 2015
4279	ANDRÉ CHAREST, CPA	287.41	REDDITION COMPTE À LA SHQ
4280	FORMULES MUNICIPALES	169.52	RELIURE 18 ANNEAUX POUR PROCÈS-VERBAUX
4281	ASSOCIATION DIR. MUNICIPAUX DU QUÉBEC	339.18	FORMATION GESTION FINANCIÈRE
4282	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	696.19	FRAIS ANNUEL DE BASE: 351.27 \$ OUVERTURE DE DOSSIER: 344.92 \$
4283	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QC	3 012.74	IMMATRICULATION DES VÉHICULES
4284	LABORATOIRE BIO-SERVICE	142.74	TESTS D'EAU
4285	CSEESL	30.00	FORMATION - DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
4286	VILLEMARE CENTRE DE POMPES INC	507.50	FILTRE ET LAMPES DE RECHANGE POUR LE C.C.
4287	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	43.91	BATTERIES ET ACCESSOIRES
4288	PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS	152.91	SERVICES DE DEPISTAGE
4289	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICES POUR ANALYSE D'EAU
4290	MUN. ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	6 349.84	ENTRETIEN CHEMIN DESJARDINS
4291	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	3 198.83	PREMIERS RÉPONDANTS - 1ER VERS. MOINS AJUST. 2015
4292	PAYSAGEMENT MULTI-CONCEPTS	120.72	DÉNEIGEMENT TOIT DU GARAGE MUNICIPAL
4293	STEVEN LAROSE	95.00	REMB. DON À LA FONDATION TREMBLANT
4294	MRC DES LAURENTIDES	85 529.00	QUOTE-PART 1ER VERS: 73 599 \$ GESTION ECOCENTRE 1ER ET 2E VERS: 23 860 \$
4295	HUGUES JACOB	100.19	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REMB. ACCESSOIRES RÉPARATION DE LA LIGNE D'EAU DU GARAGE
4296	ANNIE LAROCQUE	22.50	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4297	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 910.90	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 5E VERS
4298	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	335.34	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 5E VERS
4299	EXCAVATION DMO INC.	5 173.87	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 5E VERS
4300	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	49 264.78	PRÊT SUBVENTION PIQM CAPITAL ET INTERETS
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 975.11	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 958.69	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 334.70	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	TOTAL À PAYER	185 483.40	
	SALAIRES VERSÉS	8 947.01	DÉPÔTS DIRECTS

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

16-03-34

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES POUR LA MISE EN VENTE LE 2 JUIN 2016**

16-03-35

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 2 juin 2016 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Numéro de matricule :	3288-18-9249
Numéro des lots et cadastres :	43-86/ rang 3
	44-53/ rang 3

Numéro de matricule :	3288-10-1989
Numéro de lot et cadastre :	44-11/ rang 2

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soient mandatés à représenter la Municipalité de lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 juin 2016, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.5 **ADHESION DE LA MRC DES LAURENTIDES A L'ENTENTE CONCERNANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

16-03-36

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE cette entente oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte,

appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Montcalm accepte l'adhésion de la MRC des Laurentides à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne un dégel hâtif sur le réseau routier et il sensibilise le transport lourd à respecter les lois en vigueur.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, révèle les points saillants de la formation «Sentinelle» ayant eu lieu le 9 février dernier.

Steven Larose, maire, signale la visite, lors du caucus, du Député fédéral de Labelle, Monsieur David Graham, dans le cadre de sa tournée régionale des municipalités. Il précise que le but principal de cette visite était d'être à l'affut des besoins et des enjeux des municipalités. Quant à la municipalité de Montcalm, les discussions ont porté sur le système de santé, notamment par les nouvelles Habitations Stephen Jake Beaven, les différents programmes en infrastructures existants, l'importance du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour Montcalm, de la navigation sur les lacs et d'internet haute vitesse. Il conclut en exprimant sa grande satisfaction quant à cette visite, notamment par la grande écoute du député et son ouverture envers les différents sujets.

Au sujet des Régies intermunicipales en sécurité incendie, il confirme l'embauche des deux directeurs. Il s'agit de monsieur Sébastien Lajoie pour la régie incendie des Monts (secteur sud) et monsieur Simon Harvey pour la régie nord-ouest Laurentides. Leur entrée en fonction est prévue pour le lundi 18 avril prochain. « C'est avec une grande confiance et enthousiasme que nous accueillerons ces deux directeurs. Avec le bagage qu'ils détiennent et leur crédibilité dans le domaine de l'incendie, ce sont sans conteste des candidats de choix pour ces grands défis à relever » confirme monsieur Larose, également président du comité de sécurité incendie et préfet suppléant.

Également il informe que les arpenteurs mandatés par le gouvernement provincial débutent leur travail relativement à la rénovation cadastrale. Les citoyens sont invités à fournir les informations nécessaires pour faciliter leur travail.

Il conclut en précisant que la politique d'intervention en matière de développement économique revue et corrigée est toujours en élaboration et qu'elle devrait être soumise bientôt pour adoption.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE EN TRAVAUX PUBLICS

16-03-37

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Monsieur Jean Desgroseillers au poste de journalier temporaire en travaux publics, à temps partiel, au taux de 16.50\$/ heure, pour la période débutant vers la fin du mois de mars 2016 jusque vers la mi-octobre 2016, en prévoyant une période de probation jugée raisonnable par le directeur général;

- À titre d'allocation pour l'utilisation de son cellulaire personnel, l'équivalent de 15 \$ par mois sera payé à Monsieur Desgroseillers à la fin de son emploi.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU «PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)»**

16-03-38

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL)*, annoncé par le ministère des Transports, ayant pour but d'accompagner les municipalités regroupées au sein d'une MRC dans la planification des travaux du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides identifie le chemin Larose à titre de réseau routier local admissible;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15-09-167, la municipalité valide le chemin Larose comme prioritaire dans le plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE le chemin Larose demeure un axe essentiel pour la municipalité de Montcalm quant à l'importance à l'accès régional aux ressources sur une distance approximative de 6 km;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a mandaté la firme Tetra Tech afin d'évaluer l'état du chemin Larose dans le cadre du plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'osculation (annexe B), révèle par ladite firme, indique qu'un tronçon approximatif de 500 mètres du chemin Larose est en très mauvais état relativement à sa surface de chaussée et de sa condition de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers sur ledit tronçon révèle une préoccupation inquiétante pour la municipalité, notamment en raison de sa mauvaise condition, de ses courbes prononcées et qu'il possède un fort achalandage et un transport routier lourd nécessitant une intervention rapide et essentielle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm estime le coût des travaux correctifs à plus de 144 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm dépose à la MRC des Laurentides, une demande d'aide financière dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en présentant une première estimation des travaux consistant principalement au redressement dudit tronçon du chemin Larose sur une distance approximative de 230 mètres linéaires en présentant une première estimation municipale des coûts et travaux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS UNE RÉÉVALUATION RÉGIONALE DE LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

16-03-39

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm déploie énormément d'efforts pour la revitalisation de son noyau villageois et principalement du sens d'appartenance de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de Montcalm / Weir est déficiente, voire presque nulle, laquelle pourtant demeure un outil de communication

essentiel et soutenant pour la Municipalité de Montcalm et pour son village de Weir ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les normes existantes, un travail conjoint entre le ministère des Transports et la municipalité est primordial et requis afin que les orientations soient prises dans l'intérêt du développement social et économique du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de faire parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports les demandes suivantes:

- La réévaluation régionale de la signalisation directionnelle de la municipalité de Montcalm et de son village (Weir) ;
- Une esquisse des modifications de signalisations à apporter et à déposer à la municipalité pour approbation afin qu'elle puisse concorder avec les orientations sociales et économique sur son territoire;
- Que la municipalité puisse être préalablement consultée lors de modifications directionnelles sur son territoire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB**

16-03-40

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville,
- halte routière / caserne/bibliothèque
- centre communautaire
- Les Habitations Stephen Jake Beaven ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de neuf (9) analyses d'eau potable affectées aux bâtiments municipaux suivants:
 - halte routière
 - caserne/bibliothèque
 - hôtel de ville
 - Centre communautaire

Pour un montant totalisant 315 \$ taxes en sus ;

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de 24 conduites d'analyses d'eau potable pour un montant de 1 542.80 \$ taxes en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- Que les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur ;
- de mandater le directeur général, Monsieur Hugues Jacob ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté, à signer les protocoles ou propositions de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-03-41

9.1 CARTE ROUTIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la quantité de cartes routières municipales est épuisée et qu'elles demeurent un besoin essentiel au bénéfice des visiteurs et résidents ;

CONSIDÉRANT QU'une source de financement à sa production peut provenir des entreprises locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- De solliciter toutes les entreprises locales aux fins de participation financière pour le montant de 100 \$ et en échange d'y intégrer leur publicité en format carte d'affaires;
- De mandater l'entreprise «Imprime-moi» pour le montage et l'impression de la carte routière d'un format fermé de 4.5' x 9.5" et ouvert de 25.5" x 19" plié en accordéon, pour la quantité suivante :
 - o 2000 cartes au montant de 1 949.25\$ (taxes en sus);

Plus un montant additionnel de 50\$/heure pour le montage infographique nécessaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

16-03-42

10.1 CAMP DE JOUR D'HUBERDEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 37-16 de la municipalité d'Huberdeau établit les modalités relatives au camp de jour se déroulant entre le 27 juin et 12 août 2016 sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscriptions par famille pour les résidents d'Huberdeau sont établis selon la grille suivante :

1 enfant = 300\$
2 enfants = 560\$
3 enfants = 780\$
4 enfants = 875\$
5 enfants = 925\$

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscriptions pour les familles résidentes de Montcalm, d'Arundel et de Barkmere sont majorés de 470\$ au montant établi à la grille précédente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités citées ci-dessus ont jusqu'au 12 avril 2016 pour signifier leurs intentions à la municipalité d'Huberdeau quant à leur implication financière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire, la municipalité de Montcalm accorde une aide financière substantielle à ses familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à

l'unanimité que sur preuve de la liste des inscriptions au camp de jour pour l'année 2016, la municipalité de Montcalm, versera à la municipalité d'Huberdeau un montant de 100\$ par enfant résident de Montcalm, inscrit.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITES HORS TERRITOIRE – AMENDEMENT**

16-03-43

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amender sa politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire afin d'ajouter aux activités ciblées le camp de jour offert par la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'amender la politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire en modifiant l'article 3.3 ainsi :

«3.3 Camp de jour d'Huberdeau, de Mont-Tremblant ou de Morin-Heights - aux *moins de 13 ans*»

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.3 **AUTORISATION DE TENUE D'UN FEU D'ARTIFICES DANS LE CADRE DE LA FAMILI-FETE LE SAMEDI 6 AOUT 2016**

16-03-44

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser un déploiement de feux d'artifices dans le cadre de la Famili-Fête le 6 août 2016, pour la somme de 3500\$ taxes incluses et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **RESSOURCES HUMAINES - SERVICE INCENDIE HUBERDEAU - MONTCALM**

16-03-45

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de Monsieur David Provost et de Monsieur Greg Widdisson, à titre de pompiers à temps partiel du service incendie Huberdeau-Montcalm ;
- de procéder à l'embauche de Monsieur Kyle Smith et de Monsieur Miguel Dupuis à titre de pompiers à temps partiel du service incendie Huberdeau-Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS**

16-03-46

CONSIDÉRANT QUE le service incendie Huberdeau-Montcalm nécessite de l'entraide et que le protocole d'entente intermunicipale avec la municipalité de Morin-Heights doit être révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'entériner le protocole d'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Montcalm et de Morin-Heights et de mandater le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-03-47

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.